

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 031-213104763-20260630-2026\_28-DE

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

**Délibération n ° 2026 - 28**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Absents excusés et représentés : 0  
Nombre de conseillers ayant  
participé au vote : 14  
Date de convocation : 24/06/2026  
Date d'affichage : 24/06/2026

**PRESENTS** : DEPREZ François – GROS André –  
BARROT Marie - PIALAT Alain – VERGNES Valérie –  
TORRES-REBOURS Yves – CHOUREAU Sandrine –  
BONNEMAISON Guilène - MOUCHARD-VILLE Marc –  
MONCORGER Séverine – GROSSIN Isabelle – MERIC  
Pierre – CHECK OUMAR Lawal - ROUSSEAU-LABAT  
Virginia.

**ABSENT** : AKA Alain

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MERIC Pierre.

**OBJET**

**AMENDES DE POLICE 2026**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur Le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets suivants :

- Implantation d'un plateau traversant Chemin de l'Auberge
- Aménagement de sécurisation Route de Marignac
- Implantation de ralentisseurs Chemin de Barrère

Pour un montant total HT de 33 080.00 €.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée la nature et l'étendue du projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur Le Maire et le montant prévisionnel des travaux.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires au financement de ces travaux ont été inscrits section d'investissement sur le budget 2026.

La présente délibération fera l'objet d'une publication et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait conforme,

Maire, François DEPREZ

